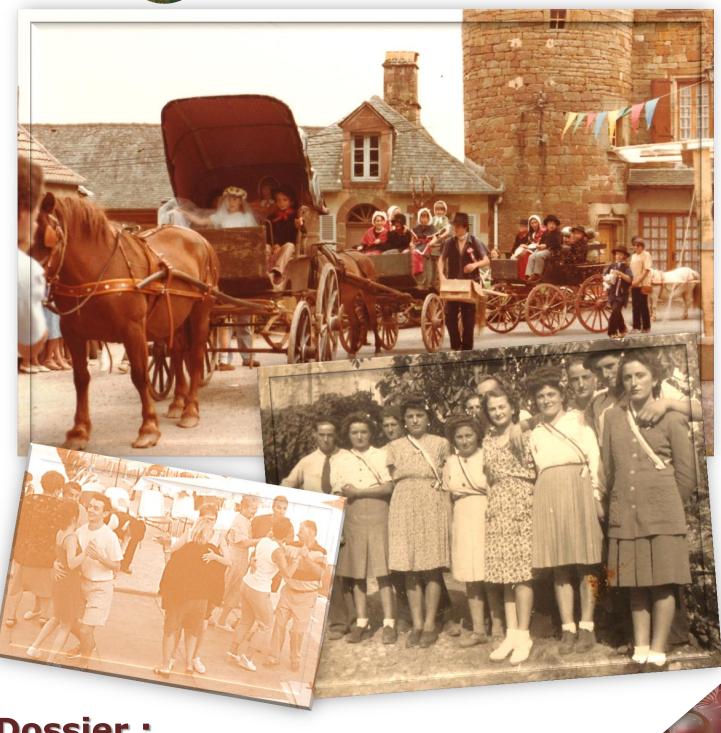
NOAILHACS



Dossier:

La Fête, une tradition à Noailhac

Le journal d'information de la Mairie

Éditorial du Maire Page 17 Syndicat Bellovic Page 3 Page 4 Page 18 Nouvelles de la ComCom Vœux communaux Midi Corrézien Repas des seniors Page 5 Remise des rubans du Page 19 Dossier : la fête à Noailhac : patrimoine à Paris une tradition **Infos pratiques** Page 9 Page 28 Du côté de l'école Page 11 Infos Mairie Page 32 Lu, Vu, Entendu Page 11 Travaux dans la commune

M A G

Page 34	Chorale Esperanza en Concert à l'église	Page 47	Europ'raid 2019
Page 35	La vie du village	Page 48	Stage de chant corse et concert à l'église
	d'Orgnac avant 1914	Page 49	Vol en ULM pour Aubin
Page 39	La légende de la cloche		•
	d'Orgnac	Page 50	Découverte de la culture du safran
Page 40	Repas des voisins du Cayre Une famille de	Page 51	Cours de Hatha Yoga
	centenaires	Page 52	Les News des associations
Page 41	Des médailles pour les chasseurs	Page 55	Tous à vos agendas
Dage 42	Cérémonie du 11		

novembre

L'éditorial du maire

Le second semestre 2018 aura été un semestre de célébrations pour Noailhac, avec la prestigieuse cérémonie officielle du Prix National des Rubans du Patrimoine au Carrousel du Louvre à Paris, en octobre, puis, le 11 novembre, les diverses manifestations accompagnant la commémoration de l'Armistice de 1918. Valoriser notre patrimoine ou célébrer la mémoire, pour consolider et mieux préparer l'avenir, les finalités se rejoignent, porteuses d'espoir.



Au-delà de ces célébrations, la commune a conduit des actions d'envergure pour améliorer le quotidien des habitants. C'est ainsi qu'un important programme de travaux routiers a encore été réalisé cet été, touchant 7 voies communales. Nous venons aussi de lancer les travaux de la troisième et dernière année du programme de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments publics. Le chantier de l'adressage est bien avancé avec La Poste, et celui de l'élagage se met progressivement en place.

Les travaux du bourg sont également au centre de nos préoccupations. Nous venons de désigner les maîtres d'œuvre pour le projet de Plan d'Aménagement du Bourg (P.A.B.) et pour le projet d'illumination de l'église, et les études se poursuivent désormais activement en concertation avec les services officiels en charge de l'urbanisme ou des sites classés. La réalisation d'un réseau autonome de collecte des eaux de pluie a été interrompue par l'Arrêté du Préfet de région prescrivant une recherche archéologique préventive ; nous espérons pouvoir cantonner le gel des opérations à la place de l'Église, mais il est trop tôt pour en être sûr.

Pour les compétences qui ont été déléguées à la ComCom (tourisme, PLUi, voirie d'intérêt communautaire,...), nous vivons les contraintes liées à l'éloignement (siège à Beaulieu) et à la difficulté de se faire entendre dans des enceintes de 50 délégués et plus, mais nous restons attentifs aux intérêts de la commune. Il est peu probable que l'on revienne en arrière dans la course aux concentrations de communes ; il faudrait au moins espérer qu'on n'aille pas plus loin. D'ailleurs, c'est le Président de la République qui l'affirme dans sa lettre du 16 novembre aux Maires de France : « ... être aux côtés des Maires de France, c'est être aux côtés des Français ».

Bonne année à tous.

Christian LASSALLE



Vœux municipaux



Repas des seniors



Le 25 octobre, la commune de Noailhac a reçu à Paris le prix national du concours « Les Rubans du Patrimoine », pour la restauration de l'église Saint Pierre, dans la catégorie des communes de moins de 3500 habitants. Cette 24ème édition était organisée conjointement par la Fédération Française du Bâtiment, l'Association des Maires de France, la Fondation du Patrimoine et la Caisse d'Epargne dans le cadre du prestigieux salon international du patrimoine culturel.

Une importante délégation entourait le maire, Christian Lassalle, pour cette cérémonie au Carrousel du Louvre, dans le Studio Théâtre de la Comédie Française. Plusieurs membres de l'équipe municipale, de l'association Noailhac Mémoire et Patrimoine et des entreprises qui ont conduit les travaux de rénovation, avaient fait le déplacement. Le maire et l'architecte Stephan Manciulescu, ont fait sur scène une présentation

de cette très belle réalisation, illustrée par un diaporama mettant en valeur tous les aspects de l'église. En remettant à Christian Lassalle un diplôme, une plaque commémorative et un chèque de 3000 euros, Madame Vérot, Directrice générale de la Fondation du Patrimoine, a souligné le caractère exemplaire de la restauration et de la mobilisation des habitants.

Ce prix représente l'aboutissement d'un lourd projet amorcé il y a près de dix ans. C'est la récompense de l'implication des élus, de la population et de l'excellence des entreprises intervenantes.

À l'issue de l'Assemblée Générale de l'association Noailhac Mémoire et Patrimoine,

le samedi 26 janvier 2019,

la PLAQUE OFFICIELLE du PRIX DES RUBANS DU PATRIMOINE sera dévoilée dans l'église, à 16h30, en présence des représentants des entreprises et fédérations mécènes.

Photo FFB

La cérémonie en images



Artisans, membres de la municipalité, de l'association NMP, étaient heureux de partager ce moment exceptionnel.











Les lauréats et les invités ont pris place au Studio Théâtre de la Comédie Française. Appelés sur scène pour ouvrir cette cérémonie, parfaitement orchestrée, Christian Lassalle puis Stephan Manciulescu, ont exposé les conditions de la restauration de l'église.

La cérémonie en images





Avec ses félicitations, Madame Vérot, Directrice Générale de la Fondation du Patrimoine, a remis au maire, diplôme, chèque et plaque.



Les cinq lauréats 2018 et les artisans qui les accompagnaient se sont regroupés sur scène. Noailhac recevait le prix pour son église (dans la catégorie des communes de moins de 3500 habitants), Ambérieu-en-Bugey pour le donjon de son château (villes allant jusqu'à 20 000 habitants), Alès Agglomération pour sa filature-musée (villes de plus de 20 000 habitants), puis la Com Com du pays de Saint-Yriex, pour sa grange ovalaire (prix spécial du jury) et Les Ponts-de-Cé pour la reconversion de bâtiments industriels (prix spécial « Dynamisme territorial »).





Un vin d'honneur a réuni les participants qui ont pu poursuivre la journée par une visite du salon international du patrimoine culturel qui servait de cadre à cette manifestation.

Un (ami) écrivain résidant à Paris, P.J.L.A. Pillon, présent à la cérémonie de remise des rubans du patrimoine au Louvre, nous a proposé d'écrire un article pour notre journal communal Noailhac Info.

Merci à Monsieur Pillon pour son texte, un autre regard extérieur, sensible et éveillé à propos de cette manifestation.

Consécration

C'est sans solennité excessive, dans une ambiance bon enfant, que s'est déroulée, grâce à un maître de cérémonie malicieux et diplomate, connaissant bien les dossiers, la remise des récompenses des « rubans du patrimoine » dans l'amphithéâtre fort humainement chaleureusement rempli du studio théâtre de la comédie Française au Carrousel du Louvre. C'est la brillante et judicieuse réfection de la si particulière église de Noailhac qui en a remporté le premier prix, celui des communes de moins de terminant habitants, en apothéose, reconnue officiellement, d'où le titre de cet article.

Ce prix récompense aussi cette belle mobilisation citoyenne soutenue et portée à bout de bras pendant des années par tant de bonnes volontés enthousiastes, motivées, opiniâtres et convaincues, financée par tant d'évènements et de donateurs du plus modeste anonyme aux plus officielles structures étatiques et privées.

C'est à tous, bien entendu, qu'il convient de dédier ce prix tout autant presque qu'aux artisans et maîtres d'œuvre qui ont concrètement réalisé des prouesses respectueuses d'un lieu particulier, tant chargé d'histoire patrimoniale.

C'est bien à un moment de grâce que nous étions conviés tant il est vrai que l'égrégore constitué en pareille occurrence dans cet endroit précis de la capitale pouvait toucher, bien au-delà des religions et de leurs travers meurtriers pour certaines, de façon intemporelle et spirituelle, de par la croyance même en l'homme et ses réalisations, le formidable élan des bâtisseurs de cathédrales de jadis dont la foi surpassait et dépassait les dogmes tout en tenant compte, dans les emplacements d'édifications choisis , de nos célébrations et rituels anciens, basés euxmêmes sur des courants telluriques et pôles magnétiques voire magiques.

Car c'est bien, en effet dans un lieu particulier et précis à la fois, le Louvre, sous la pyramide, et au pied de la pyramide inversée que tous se retrouvèrent et que furent prises les photos officielles. Au fil des prises de parole, en complément des sempiternels et indispensables remerciements aux instances officielles, organismes et partenaires financiers des divers projets, s'est révélé un vibrant hommage au

savoir-faire des artisans, à l'aventure humaine de la mise en rapport intelligente et respectueuse des différents corps de métier sous la houlette de l'architecte des bâtiments de France ici en l'occurrence Monsieur Manciulescu, présent à Noailhac, mais aussi pour la si particulière et émouvante grange ovalaire du XVI siècle, au gigantesque toit de chaume du village de Saint Eloy les Tuileries à qui le prix spécial du jury a été décerné.

C'est d'ailleurs, en complément du chaleureux et sobre discours de Monsieur Lassalle maire de Noailhac, c'est d'ailleurs la courte prise de parole de Monsieur Delort, maire de Saint Eloy les tuileries, qui a le plus insisté sur la formidable expérience humaine de ces chantiers, mettant l'accent avec une vibrante émotion non feinte sur l'urgente nécessité de **TRANSMETTRE** le savoirfaire unique et admirable de tous ces artisans spécialisés, représentatifs de la diversité inouïe et bouleversante des édifices Français. C'est aussi la déclaration du chaumier pleine de bon sens et de réalisme qui pouvait émouvoir dans la mesure où lui, a assuré cette formation, cette transmission auprès de ses propres enfants.

C'est sans conteste la formidable simplicité généreuse de ces hommes de coeur qui pouvait toucher, transplantée intacte, sur cette petite scène située au centre d'un bâtiment et d'institutions comportant bien des barrages sélectifs, à mille lieux parfois des préoccupations urgentes des hommes de terrain et de la réalité des régions.

C'est ainsi que nous avons eu le rare privilège de voir se côtoyer pour un instant sur cette estrade des hommes de bonne volonté et de talent certain: maîtres artisans du bois, de la peinture, des pierres, des toits, du chaume, des vitraux mais aussi élus locaux, régionaux, représentants des banques et d'institutions, voire sénateurs ou députés, tous unis l'espace d'un instant sous les et généreux thèmes magnifiques la sauvegarde, de la maîtrise technique, des complémentarités d'un travail d'équipe de spécialistes de différents domaines de l'authenticité justement reconnue.

S'ensuivit, après les photos officielles, un moment de grande convivialité avec un buffet à la qualité digne de la prestigieuse institution où tous purent échanger dans une ambiance chaleureuse et feutrée après avoir croisé dans les allées du «salon du Patrimoine Culturel» Brigitte Macron et Stéphane Bern, flanqués du tout nouveau ministre de la culture Monsieur Franck Riester... Serait-ce de bon augure pour l'avenir des bâtiments de France qui, pour beaucoup passent

avec succès du cultuel au culturel, célébrant tout ce qui peut élever l'homme ? Bâtiments de France qui par-delà les pierres, racontent le bienveillant, l'admirable labeur historique et intemporel des artisans, les réalités légendaires de nos aïeux et parlent en secret à ceux qui veulent bien entendre....

Paris, Philippe, Jacques, Louis, André Pillon (P.J.L.A.PILLON) le 28 Octobre 2018.

L'église médiatisée



Dès l'annonce du palmarès national des Rubans du Patrimoine 2018, les organisateurs (AMF, FFB, Fondation du Patrimoine, Caisse d'Épargne) ont préparé leur communication, envoyant à Noailhac photographe et journaliste.

Le 21 juin 2018, Olivier Lagadec a pris des dizaines de photos, des originales, sous angles insolites, dont certaines figurent dans le magazine Atrium. Le diaporama projeté durant cérémonie au Carrousel du Louvre, était composé de ces photos. Elles apportent un regard neuf sur ce monument. Certaines nous ont été confiées par la Fondation du Patrimoine.

Le 5 juillet 2018, un journaliste, Ghislain Fondevilla, a interviewé Christian Lassalle sur la restauration de l'église. Madame Duplouy, dirigeante de l'entreprise de couverture, a apporté un éclairage professionnel. Les prises de vues ont été complétées par des plans réalisés grâce à un drone.

Vous pouvez visionner cette interview sur le site des « Rubans du Patrimoine ». Cliquez sur « Les lauréats » puis sur le département « 19 » de la carte de France, la vidéo de Noailhac apparaîtra.









Les Infos pratiques

Mairie de Noailhac

Horaires secrétariat

Lundi	9h00 - 12h30 13h30 - 16h30	ouverte au public
Mercredi	16h00 - 18h30	ouverte au public
Vendredi	9h00 - 12h00	Fermée au public
	14h00 - 18h00	ouverte au public

Permanence Maire ou Adjoint

Lundi 14h00 - 17h30 Rendez-vous sur demande

Naissances



Cléya, Cécile GUILLAUDEUX

née le 12 septembre 2018, fille de Florian GUILLAUDEUX et de Céline, Déborah BARITEAU, domiciliés à La Grange du Treil.



Marcus BOUSQUET

né le 23 novembre 2018 fils de Jérôme BOUSQUET et Fanny BORDAS domiciliés à La Rougerie

Nous avons également appris la naissance à Montréal (Canada) le 21 Août 2018 de :



😶 Jean, Eliot MICHEL

fils de Eva THIAUCOURT et
Enguerran MICHEL
Jean est le petit fils de
Mado et Michel THIAUCOURT du bourg

Nos félicitations aux heureux parents et grands-parents

Assistantes maternelles

Mme Eliane COUPÉ – La Doradie Tél. 05.55.25.33.51

Mme Fabienne TERRIEUX La Cisterne -Tél. 05.55.84.09.77

Congés de la secrétaire de mairie :

du lundi 24 décembre au vendredi 28 décembre 2018 inclus

Coordonnées Mairie:

7, rue des Écoles 19500 Noailhac

Tél/Fax: 05 55 25 42 09

Mail: mairie.noailhac19@wanadoo.fr

Site internet: www.noailhac19.fr

Ecole: 05 55 25 37 46

Bienvenue aux nouveaux habitants

- Madame Elodie JUBERTIE, Monsieur Jean-François CALASTRENC et leur fille Léana, sont les nouveaux propriétaires de la maison Buffière à La Rochette d'Orgnac.
- Madame Noëlle SOULIER est locataire de la maison de Patrick Pomarel à La Rougerie depuis le mois de septembre.

Décès

Madame Ginette COGNAC est décédée le 15 juillet 2018 à Vilaine/Seine. Ses obsèques ont eu lieu le 20 juillet au cimetière de Noailhac.

Monsieur Bernard BOYER du bourg, est décédé le 25 août 2018 à Brive, à l'âge de 75 ans. La cérémonie religieuse a eu lieu à l'église de Noailhac le 29 août 2018. Il a été inhumé au cimetière de La Fournade à Brive.

Monsieur Pierre NEUMANN de Chauffingeal est décédé à Brive le 30 août 2018, à l'âge de 72 ans. Il a été inhumé dans sa région d'origine (Breteuil Oise)

Monsieur Paul VENTURINI est décédé à Brive, le 11 novembre 2018, à l'âge de 93 ans. Il a été inhumé au cimetière de Noailhac dans la sépulture de famille, le 14 novembre 2018.

Nous avons également appris le décès de : **Madame Anne-Marie BRICHET**, née ROUSSEAU le 22 septembre 2018, à l'âge de 75 ans. Ses obsèques religieuses ont été célébrées le 27 septembre à Brive.

Nos sincères condoléances aux familles.

9

Les infos pratiques

Déchèteries Horaires d'ouverture

Déchèterie de Cosnac:

Lundi	14h - 18h	
Mardi	9h - 12h et 14h - 18h	
Mercredi	9h - 12h et 14h - 18h	
Jeudi	9h - 12h et 14h - 18h	
Vendredi	9h - 12h et 14h - 18h	
Samedi	9h - 12h et 14h - 18h	

Déchèterie de St Julien Maumont :

Lundi	- 14h - 18h
Mardi	- 14h - 18h
Mercredi	- 14h - 18h
Jeudi	- 14h - 18h
Vendredi	9h - 12h et 14h - 18h
Samedi	9h - 12h et 14h - 18h

Les N° d'Urgence:

15 : **SAMU**

17 : Police/Gendarmerie

18 : Sapeurs-Pompiers

112: Urgences

08 842 846 37 =

"08 Victimes"

ADIL

Pour toutes questions relatives aux logements, locations, assurances et collocations, pour tout savoir sur vos droits, ayez le réflexe de contacter l'ADIL

ADIL

Association Départementale d'Information sur le Logement

62 av Victor-Hugo 19 000 TULLE

Tél: 05.55.26.56.82 Fax: 05.55.26.00.99

adil19@wanadoo.fr

Inscriptions sur les listes électorales

Si vous êtes nouveaux résidents à Noailhac, vous devez vous faire inscrire sur les listes électorales de la commune pouvoir voter aux élections européennes.

Cette inscription doit se faire au plus tard le 30 mars 2019, à la mairie, selon les horaires du secrétariat.

Permanence inscription liste électorale :

Samedi 30 mars 2019 de 10h00 à 12h00

Élections 2019:

Élections européennes : Dimanche 26 mai 2019

LES ENCOMBRANTS

année 2019, **la journée** Cette des encombrants aura lieu :

Le jeudi 11 avril 2019

Les personnes âgées ou celles qui n'ont aucun moyen de transporter les objets encombrants à la déchèterie, sont invitées à s'inscrire à l'avance en mairie.

> Mairie 05 55 25 42 09 (Enlèvement le 11 avril 2019)





Une correspondante



Depuis le décès de Pierre Delarbre, la commune n'avait plus de correspondant officiel habilité à transmettre des articles au journal La Montagne. mairie avait été autorisée à remplir provisoirement cet office.

Caroline de Paysac, domiciliée à la Farge, a accepté de postuler pour tenir ce rôle. Après un entretien et un article test, la direction de La Montagne a validé sa candidature.

Caroline a l'habitude d'écrire, elle est d'ailleurs rédactrices. Elle nos régulièrement dans le Noailhac Info, ses brèves pleines d'humour et dans ce numéro, des pages émouvantes sur le 11 novembre.

Les associations qui souhaitent faire la promotion de leurs manifestations pourront donc désormais s'adresser directement à elle. Email: caro2paysac@gmail.com

Infos Mairie

Urbanisme

- Déclarations préalables :

- * BORDAS Fanny à La Rougerie Haut : création 2 fenêtres de toit
- * LÉOCADIO Jorge Puy la Ramière : réfection de la toiture
- * SOLECO pour CABRERA Dana à Brousse : pose de panneaux photovoltaïques

Travaux: voirie

- * arrêté réglementant la circulation sur le chemin dit de Leygone
- * arrêté réglementant la circulation sur le chemin allant de Stolan à La Bitarelle

Travaux dans la commune

Plan d'Aménagement du Bourg (P.A.B.):

Le Conseil municipal, lors de sa réunion du 30 octobre dernier, a entériné le choix du groupement INDIGO/COLIBRIS pour le marché de Maîtrise d'Oeuvre (MOE) du P.A.B. Il est rappelé que Mme Marinoni, d'INDIGO (46-St Denis-les-Martel), est aussi la paysagiste retenue par Collonges-la-Rouge pour son P.A.B. et se trouve être également la conceptrice-paysagiste du projet de P.A.B. adopté en 2011/2012 par Noailhac. COLIBRIS VRD (19-Brive) travaille déjà en partenariat avec INDIGO.

Le coût des travaux du P.A.B., intégrant la Maîtrise d'œuvre, a fait l'objet de demandes de subventions acceptées par le Conseil Départemental pour l'année 2018 à hauteur de 50% du montant HT, et, pour 2019 et 2020, à hauteur de 25% du montant HT. Pour les tranches de travaux de 2019 et 2020, un financement complémentaire de 25% sera demandé à l'État (DETR).

Tout ceci représente un montant prévisionnel de travaux de 100 000 € HT par an, soit 300 000 € HT sur 3 ans. Corrèze Ingénierie continue à nous assister pour le suivi de ce dossier.

Les contraintes liées aux recherches archéologiques de l'INRAP ne nous empêchent pas de compléter les études du PAB avec le bureau retenu. Ainsi, le marché a été signé et une première réunion de travail avec le bureau d'études, le CAUE et Corrèze Ingénierie a eu lieu le 28 septembre. La première tranche des travaux du P.A.B. est désormais engagée.

Deux réunions ont été programmées, auxquelles étaient conviés les élus disponibles, notamment en présence de l'ABF, de la DRAC et de la DREAL :

- Lundi 12 novembre : présentation des orientations et discussions avec l'ABF et autres ;
- lundi 10 décembre : présentation de l'avant-projet.

Mise en lumière extérieure de l'église :

Le bureau d'études SOCAMA, qui avait réalisé la première pré-étude pour la mise en lumière de l'église, a été retenu pour la maîtrise d'œuvre lors de la réunion du Conseil municipal du 7 septembre dernier. Le premier dossier de demande de subvention LEADER (fonds européens), pour financement à concurrence de 80% du montant hors taxes a été envoyé au G.A.L. le 16 septembre. Le montant prévisionnel HT du projet est de 53.646,00 €, comprenant les travaux (49.239,30) + MOE (4.182) + panneau de publicité sur le financement Européen (224,70).

SOCAMA a réalisé un avant-projet d'implantation et d'exécution communiqué à la DRAC et l'ABF. Le projet a également été présenté et discuté le 12 novembre avec l'ABF, en présence du C.A.U.E., de Corrèze Ingénierie et de l'équipe en charge du P.A.B., de façon à assurer une coordination des projets. Diverses options seront présentées à l'ABF.

<u>Les projets d'aménagement électrique et valorisation intérieure de l'église</u> (éclairage commandé depuis l'entrée et vidéo surveillance) font l'objet d'une démarche séparée, avec financement du Département.

Solde des comptes Fondation du Patrimoine et travaux église :

La commune a reçu courant octobre le solde du financement dû par la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'église, soit un virement final de 48.714,76 €.

Au total, nous avons reçu 129 404,06 € de la Fondation, incluant dons et abondements (127 404,06 + 3ème prix 2014 pour la qualité de la souscription publique : 2 000 €).

Après prise en compte des 3.000 € du Prix National des Rubans du Patrimoine et du don de 7.000 € fait par le Crédit Agricole pour les vitraux, le total des dons privés et souscriptions s'établit à 139.404,06 €,

Soit 12,7% du coût global Hors Taxes de la restauration.

Rappelons aussi que les subventions reçues ont atteint 80 % du coût global HT (50% de l'État, 20% du Département de la Corrèze et 10% de la Région). Les soldes de paiement du Département et de la Région viennent juste de nous parvenir.

Diagnostic Archéologique Préventif / INRAP:

Comme indiqué dans notre bulletin précédent, le Préfet de Région Nouvelle Aquitaine a prescrit, par arrêté du 21 juin 2018, la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive.

Un repérage et marquage au sol des différents réseaux, avec plans a été réalisé par l'entreprise DETECT-RESEAUX. Ces plans seront également utiles pour les travaux du P.A.B., du réseau des eaux pluviales et les aménagements autour de l'église (dont illumination).

Les travaux conduits par l'INRAP sur délégation du Service Régional d'Archéologie (DRAC) ont commencé le 19 novembre. L'archéologue délégué, Monsieur Grimbert, est venu à Noailhac le 17 Octobre pour une réunion de pré-sélection des points de fouilles. Six tranchées ont été positionnées, en évitant les différents réseaux souterrains : une sur la rue de la Liberté, deux Place d'Astorg, et trois autour de la Place de l'Église. Sur la place de l'Église elle-même, une longue tranchée a été creusée permettant notamment de localiser une citerne dont la voûte est en affleurement du sol.

Bien que l'intervention elle-même de l'INRAP ne nous soit pas facturée, la commune doit subir plusieurs coûts non programmés : surcoût de l'interruption du chantier SOGEA pour le dédoublement du réseau des eaux usées/eaux de pluie, coût du repérage des réseaux, coût de découpe et évacuation du revêtement bitume de surface, compactage et enduit après travaux. Les suites seront fonction du rapport remis par l'INRAP au S.R.A. (DRAC)...



Une découverte : la citerne sous la place de l'église



L'INRAP en action, le 22 novembre 2018 sur la Place de l'Église

Evacuation des eaux de pluie du versant Nord de l'église :

Le projet est suspendu en attente des positions que prendra le Service Régional d'Archéologie suite aux travaux préventifs.

Mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux-année 3

Dans le cadre de la mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux année 3, la mairie a lancé une consultation. Les entreprises attributaires des marchés sont :

- Ferronnerie (3 rampes d'escaliers) : entreprise CASSAGNE
- Menuiseries (porte mairie, comptoir d'accueil PMR) : entreprise GOMEZ
- Électricité (éclairage extérieur mairie/école) : entreprise ARELEC 19
- Nez de marche, aménagements divers : entreprise Yann NAERT

Le total des devis s'élève à 6 554,49 € H.T. soit 7 865,39 € TTC. L'estimation faite par l'APAVE s'élevait à 9 345 € H.T.

À l'issue de ces travaux, l'intégralité du programme de mise aux normes d'accessibilité préconisé par l'APAVE, aura été réalisée.

Travaux routiers

Cette année, la commune aura conduit un programme de travaux routiers très important. L'entreprise POUZOL a fini, dans le courant de l'été, tous les travaux retenus de réfection des voies et de point à temps, concernant les voies du Rieux, du Peuch, du Got, de La Naverie, de Rignac, de La Cisterne, et accès sous Rignac. Des travaux supplémentaires ont été réalisés sur la Route des Crêtes pour reprendre des secteurs en très mauvais état.

Un montant total de 63 394,02 € TTC a ainsi été consacré à ces travaux.

La mairie a reçu de bons retours des usagers sur l'exécution de ces travaux.



Réseaux d'électricité

Pour ce qui est de <u>la distribution en basse tension</u>, un renforcement de ligne a été programmé sur Castel-Dijo. Également à l'étude, une remontée d'alimentation électrique au-dessus de la Doradie.

En ce qui concerne <u>les lignes à Haute Tension</u> (HTA- Inférieure à 50KV), un programme d'envergure va concerner la région Sud-Est de Brive : Brive, Noailles, Cosnac, Jugeals-Nazareth, Turenne, et, dans une moindre mesure, Noailhac. Il s'agit de sécuriser et restructurer les lignes de ce secteur par l'enfouissement de 23,5 km de réseau HTA.

Cette pose d'environ 23,5 km de réseau souterrain entrainera la dépose d'environ 21,5 km de réseaux aériens dont 236 supports bois et béton, ce qui contribuera bien sûr à l'amélioration du paysage. D'une durée d'environ 1 an, les travaux conduits par ENEDIS ont commencé fin novembre par des interventions sur la commune de Noailles.

Pour ce qui est de Noailhac, le plan de pose de réseau souterrain se fera par création d'une ligne souterraine allant de Rochepied à Freygefond, principalement en longeant la RD 38. En ce qui concerne la dépose de ligne HTA aérienne, le segment à déposer est celui qui vient du Chambon (Turenne) vers le Sud-Ouest de La Rougerie, en passant entre La Coste et Le Peuch.

Adressage:

Nous l'avons déjà précisé, la dénomination des voies et numérotation des maisons devient un impératif dans la perspective de la distribution de la fibre optique, mais pas seulement, puisque tous les services l'exigent désormais : Poste, Secours d'urgence, livraisons, etc... Ce travail concerne principalement les secteurs hors du Bourg. Toutefois, dans le Bourg où les voies sont déjà nommées, il y aura également quelques aménagements relatifs à la numérotation.

Plusieurs réunions se sont déjà tenues avec La Poste, une première à Noailhac avec les 8 autres communes associées pour une commande groupée, une seconde entre élus de Noailhac le 12 juillet pour préparer les dossiers pour La Poste. La réunion du 3 octobre dernier avec La Poste a abouti à un tableau actualisé de dénomination des voies sur l'ensemble de la commune et révision de l'adressage dans le Bourg, avec la détermination du nombre de panneaux nécessaires. Quelques remarques ont été enregistrées concernant le Bourg. La Poste doit nous tenir informés de la saisie au Guichet Unique et du nombre de plaques numérotées qui en résultera. Cela nous permettra d'envisager des achats groupés avec d'autres communes.

Une information publique interviendra lorsque le tableau définitif sera rendu par La Poste afin de le présenter à la population et de recueillir ses remarques. La date retenue est le **vendredi 15 mars à 18 heures**, à la Salle des fêtes.

Élagage:

L'élagage le long des routes est une nécessité dont les raisons ont été exposées dans notre précédent bulletin (réseaux aériens, dont la fibre optique et lignes téléphoniques, sécurité, etc...).

Pour les Routes Départementales, le Conseil Départemental a déjà lancé une campagne sur ce thème avec son « guide élagage des bords de routes ».

Le réseau des voies communales de Noailhac dépasse 24 km et nous devons aussi nous préoccuper du sujet. Fort heureusement, plusieurs propriétaires ont entrepris ce travail. La mairie va adresser un courrier à tous les propriétaires fonciers longeant les voies communales dans des secteurs boisés ou bordés d'arbres. Malheureusement pour les communes, le système de démarche groupée conventionnée du Département avec l'Association ASSAFAC n'est pas transposable aux communes.

Cela signifie que les propriétaires riverains de voies communales doivent soit réaliser eux-mêmes les travaux, soit avoir recours à des élaqueurs professionnels individuels ou groupés.

Une réunion d'information doit être organisée avec un collectif d'élagueurs pour répondre aux questions pratiques que se poseraient les usagers sur la gestion du bord des routes, avec le souci d'un entretien durable.

Cette réunion est fixée au vendredi 1er février 2019 à 20h00 à la Salle des fêtes.

Achat d'un nouveau camion :

Il était nécessaire de remplacer l'ancien SG2 en bout de course (35 ans), refusé au contrôle technique après octobre 2018. Ce véhicule a donc été vendu à la casse pour mise au rebut.

Le nouveau camion est un Renault Master Benne acheté 18 600 € TTC chez FAURIE TRUCKS à Brive, avec une garantie sur 3 mois. Il est assuré tous risques. Il nous a été livré début novembre.



Notre commune utilise régulièrement son véhicule pour le transport de matériaux pour l'entretien des routes, transport de végétaux, transport en déchèterie y compris encombrants, transport de grilles, panneaux, matériels, guirlandes et réservoirs divers, etc... Un des avantages de cette acquisition est d'éviter les pertes de temps et les coûts pour aller chercher et ramener un véhicule loué à Brive.

Dès le mois de novembre, le camion a été utilisé pour de nombreuses missions, notamment l'évacuation du revêtement de surface et le rechargement en grave-émulsion lors des travaux de l'INRAP dans le bourg.



Entretien de la station d'épuration :

Tous les ans en novembre, il est nécessaire de couper les roseaux des deux bassins d'épandage de la station de traitement des eaux usées du bourg.

Notre cantonnier Patrick Pomarel, est aidé pour la circonstance par Julien Michaud.

DETR 2019:

Le Conseil municipal a procédé à une pré-sélection de projets susceptibles d'une demande au titre des Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux (subventions DETR 2019) :

- <u>PAB années 2 et 3</u>: Rappelons que le CD19 finance 50% du HT en 2018 et 25% en 2019 et 2020. Nous devons postuler pour les 25% restants en 2019 et 2020 au titre de la DETR. Ce dossier sera classé en priorité 1 lors des demandes de subventions DETR 2019.
- <u>Éclairage du bourg-migration vers système leds</u>: La durée de vie des leds étant meilleure, nous devrions également économiser des coûts récurrents d'entretien (changement des lampes classiques).
- Financement d'une étude de réhabilitation de l'étage des bâtiments mairie/école
- École : remplacement du TBI et achat de tablettes numériques

Arrêt de bus La Rougerie (D 38):

Après un an d'échanges avec le Conseil Départemental et les services de la Région, l'arrêt de La Rougerie (ligne régulière du bus Meyssac/Brive), dans le sens Noailhac/ Brive, a enfin été déplacé vers une zone plus sécurisée, plus au Nord, presque en face du Chemin du Peuch.

11 Novembre 1918 / 11 Novembre 2018 : une commémoration exceptionnelle

Pour marquer le centenaire de l'Armistice de 1918, la commune de Noailhac et l'association Noailhac Mémoire et Patrimoine ont organisé diverses manifestations tout au long de la journée.

Le matin à 11 heures précises, à la demande de la Préfecture et comme dans toute la France, les deux cloches de l'église ont sonné à toute volée pendant 10 minutes, reproduisant les sonneries joyeuses du jour de l'Armistice. Deux membres de NMP, Joseph Felipe Luis et Dany Lassalle, ont procédé aux enregistrements de cette sonnerie qui ont été communiqués à l'Association Campanaire Limousine qui doit les formater avant de les transmettre aux Archives Départementales.

L'après-midi, c'est une commémoration en musique qui a précédé l'hommage au Monument aux Morts. Sur la stèle du monument, la municipalité venait juste de faire poser de nouvelles plaques de marbre, gravées aux noms des morts pour la France. Chacun l'avait remarqué, il devenait de plus en plus difficile de lire les noms de nos soldats sur la pierre érodée.

Le détail de cet après-midi mémorable nous est conté avec brio par Caroline de Paysac, un peu plus loin dans ce bulletin.



Comice agricole 2019

Le président du Comice agricole sur le canton, Monsieur Éric CISCARD, nous a sollicités afin d'organiser le comice de 2019 sur la commune de Noailhac. Il est venu en parler lors de la réunion du Conseil municipal du 30 octobre. La vocation agricole de la commune et la participation régulière de nos exploitants agricoles au comice du « canton » de Meyssac où ils sont régulièrement primés, justifient pleinement l'organisation d'un comice sur notre commune, qui ne l'a pas accueilli depuis une vingtaine d'années.

L'annonce en a été faite lors du repas de la chasse le 3 novembre, soirée à laquelle participaient de nombreux agriculteurs. En fait, cette manifestation majeure intéresse tous les habitants de la commune. Ce sera l'occasion d'accueillir les éleveurs de notre région qui présenteront des animaux sélectionnés, avec diverses animations. Les amateurs pourront aussi s'inscrire pour le « casse-croûte » du matin (tête de veau en plat principal) et au déjeuner.

Une réunion publique est prévue à la Salle des fêtes, le vendredi 8 février prochain à 20h30, pour parler de l'organisation du Comice. Toutes les associations et bénévoles désireux de contribuer à cet événement important pour la commune et son image, seront les bienvenus.

Réseau distribution d'eau sur le secteur Nord de la commune

Les différents dysfonctionnements liés à l'alimentation en eau potable sur les secteurs de Brousse Orgnac, sur les communes de Noailhac et Collonges ont conduit le syndicat Bellovic à réaliser une étude globale sur le secteur et engager les actions correctives correspondantes.

Il est apparu en premier lieu la vulnérabilité de la station de Brousse. Une réhabilitation globale va être engagée ainsi qu'une sécurisation par l'installation d'un groupe électrogène démarrant automatiquement en cas de panne électrique. Cette opération s'élève à 18 000 € et sera réalisée le 1er trimestre 2019.

En deuxième lieu, l'étude sur les canalisations a démontré après examen minutieux, qu'il était préférable de renouveler la canalisation alimentant le village d'Orgnac. En effet, la prévision de constructions nouvelles a modifié l'approche initiale. Le montant de cette opération s'élève à 73 000 € et sera réalisée le 1^{er} trimestre 2019. Tous ces travaux sont à la charge financière du Syndicat Bellovic qui espère répondre aux attentes des abonnés de ce secteur et ne manquera pas de les tenir informés du commencement des travaux.

Syndicat Bellovic

Le Syndicat Mixte BELLOVIC a été créé le 31 décembre 2016 (par arrêté en date du 06 décembre 2016) et découle de la fusion de trois syndicats d'eaux historiques :

- · Le Syndicat des Eaux de ROCHE DE VIC,
- Le Syndicat d'EQUIPEMENT DE LA REGION DE BEAULIEU, tous deux gérés par le biais de contrats d'affermage, dont les échéances sont fixées au 31 décembre 2018,
- Le Syndicat mixte BBMEAU géré par le biais d'un contrat de prestation de service pour l'exploitation, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2018.

Dans la perspective de cette échéance, le Syndicat a mené une réflexion sur le futur mode de gestion de son service public pour les 39 communes composant le syndicat.

Par délibération du 09/02/2018, le comité syndical a adopté le principe de délégation du service public (concession) de l'eau potable et a autorisé le Président à engager la procédure prévue par les articles L1411-1 à L 1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que par l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et son décret d'application.

Cette procédure a pour objet la passation, à compter du **1**^{er} **janvier 2019** du contrat de concession du service public de l'eau potable, pour une durée de 12 ans.

La Commission proposait comme axes possibles de négociation :

- Les modalités de gouvernance du contrat ;
- Les engagements de performance du service et les moyens associés;
- · Les modalités d'exploitation courantes ;
- · Les tarifications proposées.

Procédure de passation :

Le syndicat a engagé la procédure en procédant à une publicité. Un avis d'appel à candidatures a été publié dans la Montagne (envoi à la publication le 1^{er} mars 2018). La date limite de réception des candidatures était fixée au 3 avril 2018 à 12h00.

Lors de sa réunion du 13 avril 2018, la commission d'ouverture des plis a ouvert les candidatures reçues : DERICHEBOURG, MIANE ET VINATIER, SAUR, SUEZ, VEOLIA.

La commission a décidé de retenir les cinq candidatures et de transmettre le dossier de consultation aux candidats.

La date de remise des offres a été fixée au 19 juin 2018 à 11h00.

Dans sa séance du 19 juin 2018 à 11h30, la Commission d'Ouverture des Plis (COP) a procédé à l'ouverture des dossiers des sociétés suivantes :

- VEOLIA,
- SAUR,
- DERICHEBOURG

Les offres ont donc été transmises à l'assistant à maître d'ouvrage pour une analyse approfondie. La commission d'ouverture des plis, lors de sa réunion du 17 juillet 2018, a proposé au Président de négocier avec les sociétés SAUR et VEOLIA.

L'audition des candidats SAUR et VEOLIA a eu lieu le 24/07/2018. À la suite de cette audition, la Commission d'ouverture des plis a demandé aux deux candidats une nouvelle offre, lesquelles ont été analysées le 11/09/2018.

Le 11/09/2018, les membres de la Commission d'ouverture des Plis ont souhaité arrêter les négociations avec VEOLIA et ont décidé de négocier certains points manquant de clarté avec la Société SAUR. Cette dernière a été auditionnée le 09/10/2018 et a répondu par lettre en date du 11 octobre 2018 en apportant des réponses positives aux questionnements de la Commission d'ouverture des plis.

Au terme de ces négociations et au vu des dernières propositions de la société, Monsieur le Président recommande le choix de la société SAUR comme concessionnaire du service public de l'eau potable.



Le Président entouré des 3 vice-présidents des bureaux d'études ADM Conseils et Dejante ainsi que des membres de la commission d'appel d'offres dédiée à l'élaboration de la délégation de service public

Syndicat Bellovic

Ce choix repose sur les motifs suivants :

SAUR:

- a présenté un dossier performant du point de vue technique;
- a été force de propositions concernant l'amélioration du service aussi bien pour l'amélioration des performances du réseau que de la qualité de l'eau;
- a proposé une politique patrimoniale qui répond le mieux aux attentes du syndicat;
- présente toutes les garanties professionnelles requises ainsi que la capacité à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers du service public;
- a proposé une organisation pertinente des moyens techniques et humains, avec un effectif local adéquat, et dispose d'un service d'astreinte adapté aux besoins du service;
- présente de nombreuses références en gestion

- de service public d'eau potable de collectivités de taille comparable ;
- offre toutes les garanties financières requises pour assurer ses engagements sur la durée du contrat :
- propose l'offre tarifaire la plus intéressante pour les usagers.

Les conditions de tarification prévues par le projet de contrat s'établissent comme suit :

Part fixe annuelle	81,51 €
Part variable	0,7702 €

Lors du Comité syndical du 30 novembre à Astaillac, celui-ci a voté, à l'unanimité des communes, la proposition présentée par le Président.

La durée du contrat est fixée à **12 ans**. Le contrat entrera en vigueur au 1er janvier 2019.

Jacques Bouygue, Président

Nouvelles de la ComCom Midi Corrézien

Point sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) :

La ComCom a retenu le Cabinet Dejante pour assurer les études et la maîtrise d'œuvre du PLUi. La connaissance du territoire, le professionnalisme et la réactivité de ce bureau ont prévalu pour cette décision entérinée par l'assemblée de la ComCom.

Le pré-diagnostic agricole a été conduit avec la participation des élus et des entreprises agricoles de toutes les communes (quatre participants pour Noailhac).

Les travaux avant l'adoption d'un PLUi, qui mettra fin au PLU noailhacois en vigueur, prendront plusieurs années.

Routes d'intérêt communautaire :

Les anciennes ComComs de Beaulieu et Beynat avaient déjà classé une partie des réseaux routiers de leurs communes en routes d'intérêt communautaire. Les communes de l'ancienne ComCom de Meyssac et la commune d'Altillac sont désormais invitées à procéder à la même démarche. Cela concerne les dépenses d'entretien/réfection des voies et fauchage principalement.

Pour ce qui est de Noailhac, les voies pressenties sont la VC2 (route des crêtes), la VC 6 (du Peyratel à Brousse) et VC 8 (de Brousse à Collonges). Cependant, la commune ne se prononcera qu'en fonction des conditions qu'il reste à définir au niveau des transferts de charges.

« Rando des Musées » :

Ce circuit de randonnée pédestre est un projet commun aux communes de Noailhac, Ligneyrac, Saillac et Collonges, financé à 80% sur fonds européens. Par convention entre les intervenants, la commune de Noailhac a été désignée maître d'œuvre du projet et assure toutes les coordinations nécessaires.

Les balisages sur terrain (pose des plaquettes de jalonnement) sont en voie de finalisation. Plusieurs plaquettes portant des QR Codes permettront aux visiteurs d'accéder directement à des commentaires en utilisant par exemple un iPhone.

La partie infographie/site internet demande encore des contributions de plusieurs communes.



Une **fête votive**, également appelée **fête patronale**, est une fête qu'organise un village en hommage à son saint patron. Cette fête patronale, dite encore *vote* ou *vogue*, est plutôt spécifique au midi de la France.

Autrefois les votes attiraient dans le village toute la jeunesse des communes voisines qui arrivait en bande et à pied. Ces festivités, en fonction de leur date, marquaient soit une trêve dans les gros travaux des champs, soit la joie des premières récoltes rentrées.

À l'occasion de la fête votive du village, il y a une tradition qui perdure encore : celles des aubades.



Mais qu'est-ce exactement qu'une « aubade » ?

Emprunté de l'ancien provençal, l'aubade trouve son origine au XVème siècle avec les chansons des troubadours de Provence (albada, dérivé de alba « aube », « aubade »).

En latin, albus, alba, album était un adjectif de couleur ou plutôt d'absence de couleurs puisqu'il s'agit du blanc, l'aube étant bien cette espèce de clarté incertaine qui précède le lever du jour. Les troubadours du Moyen Âge en avaient fait un moment privilégié pour chanter l'aubade à l'être aimé, en attendant que vienne, avec le soir, l'heure de la sérénade

Moins romanesque, à partir du XVIIe siècle, l'aubade est une fanfare de trompettes et tambours jouées le matin des jours de fête en l'honneur d'un roi, d'un noble ou de personnalités civiles ou militaires.

Tradition populaire

En France, surtout dans les zones rurales, après le conseil de révision et avant de partir pour leur conscription, les jeunes appelés du contingent, faisaient parfois une « aubade », tournée matinale des habitations locales au son d'une caisse claire et d'un clairon pour collecter quelques soutiens financiers qui les aideraient pendant la durée de leur service militaire (5 ans au XIXe siècle, 3 ans, puis un an à la fin du XXe).



Cette tradition a été reprise et adaptée lors de certaines fêtes de classes et autres fêtes locales.

Ainsi, dans certains villages du sud, les jeunes « de la classe » ayant atteint l'âge de 18 ans, continuent de jouer des deux traditions entre fête votive et conscription, et vont en groupe donner une « aubade » aux habitants, lesquels, après avoir écouté un morceau de musique joué en leur honneur, offrent un « coup à boire » ou font un don.

Notre village de Noailhac s'inscrit tout à fait dans cette transmission depuis les souvenirs les plus anciens.

Jusque dans les années 1960, cette fête était célébrée le premier dimanche du mois d'août. Puis par la suite le dernier dimanche du mois de juillet.



Lorsque les Noailhacois parlent des fêtes passées, ils évoquent unanimement le non de Pierre Delarbre et de tous ces bénévoles qui tour à tour l'ont épaulé.

Par la suite, un collectif associatif regroupant des bénévoles de bonne volonté s'est retrouvé autour de Noailhac Intervillages pour perpétuer la tradition.

Pourtant en 2015, faute de nouvelles énergies, la fête à Noailhac s'est endormie.

Et en février 2018, entre lueur d'étincelle et espoir de renouveau, l'idée de refaire la fête a germé au sein d'un groupe de jeunes, pour le plaisir de tous.



Noailhac info est allé à la rencontre d'Emilie Léonard qui a fait partie de cette initiative de reprendre dans la tradition le flambeau des festivités.

Emilie Léonard nous a reçus chez ses parents Patricia et Martial Léonard de la Doradie. Etudiante, elle prépare un BTS technicocommercial à Objat dans les végétaux d'ornement.

En 2015, lorsque la fête s'est arrêtée, Emilie avait juste 18 ans. Quel dommage. Elle était très déçue !



NI : Comment est venue cette idée de refaire la fête à Noailhac ?

Emilie : En mai 2017, une équipe de jeunes Noailhacois concourait pour les jeux intervillages à Ligneyrac. Ces jeux regroupent 4 formations des communes de Noailhac, Ligneyrac, Saillac et Turenne. Et cocorico !! C'est nous qui avons gagné !

Les intervillages 2018, où nous devions remettre le trophée en jeu, devaient se faire à Saillac. Mais ils n'ont pas eu lieu comme prévu. Pourtant à Noailhac nous avions envie de faire quelque chose. Soit d'organiser les intervillages, soit de refaire la fête, ou les deux ?

Finalement nous avons décidé de refaire la fête. Et c'est déjà beaucoup de travail!

Et c'est là que nous avons eu le soutien et le savoir-faire de L'association « Noailhac Intervillages » avec Marie Pierre Issartier, Sophie Tocaben, Jean Jacques Vergne, Nadia Marcelin et Pascal Delbarry.

Il fallait mobiliser d'autres jeunes, beaucoup de jeunes. La secrétaire de mairie nous a fourni la liste des Noailhacois nés entre 1997 et 2000. Nous avons organisé une première réunion et le groupe s'est étoffé. Nous étions en février 2018.

La fête était lancée!

NI : Vous avez donc pensé refaire une fête votive comme autrefois.

Emilie: Oui, une fête dans la tradition: des aubades, un repas dansant le samedi soir, une messe le dimanche avec un apéritif, pique nique et concours de boules. Il restait à trouver une date!

En juillet et août plusieurs d'entre nous ne pouvaient pas être disponibles à cause des emplois saisonniers de l'été. Le dernier week-end du mois de juin semblait convenir au plus grand nombre. La date fut prise.

NI: Et vous avez fait aussi le feu de la Saint Jean?

Emilie: Oui, c'était l'idée de plusieurs. Nous avons profité des périodes d'élagage pour récupérer du bois. Nous l'avons mis au sec à Courlat chez Vergne avec l'aide des tracteurs de Bertrand Issartier.

NI: Organiser une telle manifestation, cela représente beaucoup de travail. Comment se sont réparties les tâches ?

Emilie: En effet, il faut penser à plein de choses en essayant de ne rien oublier. C'est dans ces moments là que le manque de bras se fait parfois ressentir. Il a fallu jongler entre les repas, le traiteur, l'orchestre... Pour l'orchestre nous avions tous en tête notre copain des bancs de l'école Jérémy Chassaing de Lagleygeolle. Déjà, quand nous étions petits, il jouait de l'accordéon à la fête de Noël. Malgré notre réservation tardive il était disponible fin juin et il a bien voulu venir animer le bal.

Nos familles nous ont aussi beaucoup aidés notamment pour les mises en place et les préparations matérielles. Alexandre a fait les affiches, les flyers. Nous avons contacté France Bleue Limousin.

Les Noailhacois ont eu l'information 15 jours avant, mais... 15 jours suffisants puisque nous avons servi presque 150 repas le samedi soir. Nous étions très contents !

NI: Quels sont pour toi les meilleurs moments?

Emilie: Le meilleur moment c'est incontestablement les aubades !! Que de rigolades avec Loïck, Mathilde, Benoit, Julien, Camille, Lénny, Romain, Alexandre, Clément, sans oublier Jean Jacques et Pascal au volant, Martine à l'accordéon. Les aubades, c'est fatigant, un peu la course, mais tellement super ! Quelle ambiance ! On va à la rencontre des gens. Et puis ça nous fait connaître la commune.

Encore plein d'autres instants bonheur : comme faire les courses à Carrefour dans le camion bétaillère, camper sous la tente dans le jardin les quelques heures qui nous restaient à dormir la nuit du samedi...

Ah oui, il y avait aussi notre mascotte Billy l'ourson. Tout le monde l'a vu Billy. C'était lui qui tenait la tirelire pour les aubades.

NI: Après tous ces bons souvenirs, ces belles énergies partagées, les Noailhacois ont tous envie de poser une question: Y aura-t-il une fête à Noailhac en 2019?

Emilie:On y pense! Oui, ce serait dans la logique des choses, mais rien n'est encore vraiment décidé. Il devrait y avoir une réunion bientôt. Personnellement, j'aimerais bien que les jeunes continuent de s'investir dans la commune, dans les associations pour proposer des animations. Mais comme chacun sait, ça demande

de la disponibilité et des bonnes volontés. Nous allons en discuter. Rendez-vous peut-être en 2019 ?

NI : Merci Emilie pour cet échange.

Les Noailhacois remercient déjà tous les jeunes et les bénévoles pour leurs initiatives et leur dévouement. Et c'est bien sûr avec plaisir que nous répondrons présents si la fête 2019 continue d'être organisée.







Photos Joseph Felipe Luis

Fête à Noailhac en 1791

Pierre CHABREYROUX, procureur de la commune de NOAILHAC communique :

« ...La fête que nous devons célébrer demain, 16 octobre 1791, est la fête la plus sainte et la plus intéressante qu'ait encore eu à célébrer la France puisque la Constitution que les représentants lui ont donnée, assure irrévocablement le droit de 25 millions d'individus qui, jusqu'ici, avaient été si méprisés ou méconnus.

Cette fête sera annoncée au peuple le samedi 15 à 7 heures du soir, par une décharge d'artillerie et par le son de toutes les cloches qui ne cesseront qu'à une seconde décharge.

Le dimanche 16 octobre, à midi, le Conseil Général de la commune se rendra au greffe pour être de là, escorté par un détachement de 12 hommes, pris dans chaque compagnie de la garde nationale, conduit à l'église pour assister à la lecture de l'Acte Constitutionnel.



La lecture faite, la garde nationale escortera le Conseil Général jusqu'au champ de Mars pour y être fait une seconde lecture de l'Acte Constitutionnel. On y allumera un feu de joie et de suite, on refera une décharge d'artillerie et une de mousqueterie . Et pendant tout ce temps et jusqu'à 9 heures du soir, les cloches sonneront incessamment.

Une fois le feu éteint, on tirera une décharge d'artillerie et une de mousqueterie. Le Conseil Général sera reconduit par la garde nationale dans le même ordre à l'église où sera chanté un « Te Deum » ou action de grâce de heureux achèvement de la Constitution.

À 7 heures du soir, on tirera une décharge d'artillerie du haut du clocher et tous les citoyens du bourg et des villages voisins allumeront ou chandelle ou feu de joie sur les hauteurs... »

Le Conseil Général de NOAILHAC est composé de :

- 12 notables : dont Guillaume SEMBELIE, Jacques CHABREYROUX, Jean ANDRIEU, Jean DAYRE, Jean CHAUFENJAL, Jean SIMON, Jean BORDES, Armand FARGES, Jean LABRUNIE.
- Un procureur de la commune : Pierre CHABREYROUX.
- · Un maire: Jean Joseph LEYMONERIE.
- 5 officiers municipaux. : Etienne ANTINIAC, Jean SOL, Léonard VALEN, Etienne MAUREL, Jean FOUSSAT.

La fête prévue n'incite pas à l'amusement, elle se veut solennelle... et bruyante. Les cloches qui sonnent pendant des heures devaient être pénibles, surtout si on pense qu'elles étaient actionnées à main d'homme!

La procession va du greffe au Champ de Mars, et passe par l'église.

L'église, nous la situons, évidemment, mais je suppose que le greffe est ce qui sert de mairie où se trouvent tous les actes municipaux. La commune a acquis fin 1790, la maison dite « la Berque », située selon madame Guély, dans le bas du village, (près de l'actuelle maison Parouteau) et y a installé le secrétariat, une salle de réunion, une geole.

Mais où est le Champ de Mars, lieu de réunion et d'exercice de la garde municipale de NOAILHAC ?

En 1791, l'église est utilisée pour des actes laïques puisque c'est le seul bâtiment à même d'accueillir toute la population. La cérémonie inclut un "Te Deum", célébration catholique, ce qui montre que la religion a gardé sa place. Mais ça ne va pas durer. Le curé BRUNIE et le vicaire DELON ont déjà dû jurer fidélité à la Nation, le 23 janvier 1791 dans l'église de NOAILHAC.

A.D. Corrèze E- DEP 150 D 2

Dominique Mézan

Dépôt de gerbe au Monument aux Morts de 1959 à 2018







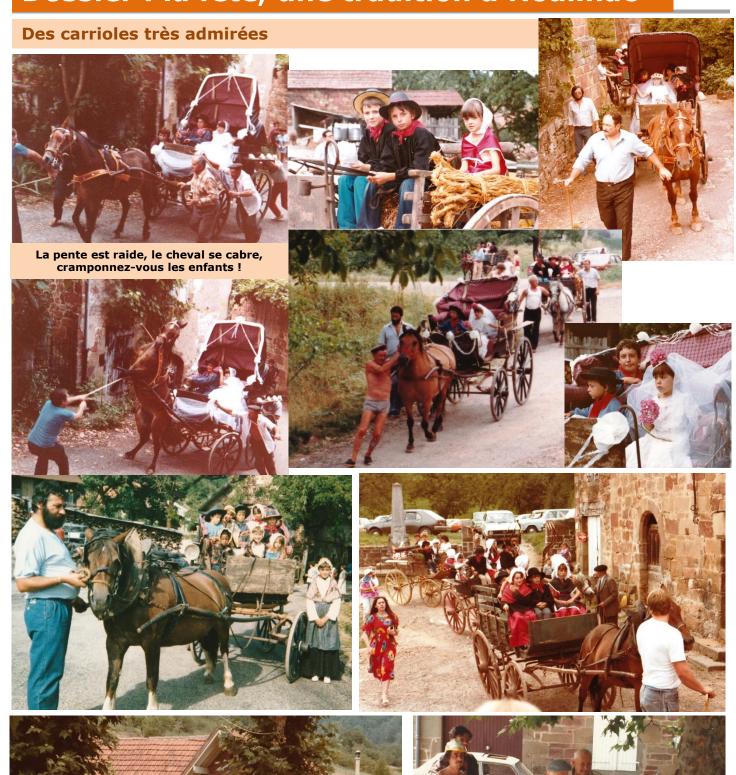




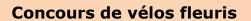














Les rois du cochonnet

